



Contrat de travail étudiant

Par **maryforce**, le **25/08/2009** à **08:05**

Bonjour, embauché lorsque j'étais étudiante, j'ai signé un contrat étudiant de 15h/sem en cdi dans un magasin de prêt à porter. Voici maintenant plus de 2 ans que je ne suis plus étudiante et mon contrat n'a pas changé! Je souhaite accéder à un contrat 22h sachant que c'est le plus petit contrat horaire des vendeuses dans cette société! Mon employeur est il en infraction sachant qu'il sait que je ne suis plus étudiante depuis 2 ans et que puis je faire pour demander un contrat régulier cdi 22h normal!! merci de m'aider dans la résolution de mon problème

Par **Visiteur**, le **25/08/2009** à **20:32**

bonsoir,

vous n'avez pas pu signer un contrat étudiant, car celui-ci n'existe pas...

vous avez signé un cdd normal à 15 h/semaine..

votre employeur n'est pas en infraction.

Lui avez vous demandé d'augmenter vos horaires ? quelle est sa réponse ?